

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4430

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Décidé
Feu EL Ward Lahoussine

Date de naissance :

Adresse : 100, Angle rue Mohamed El Hadjoui

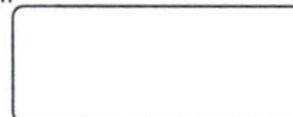
Des La pelle App 38 Bourgogne

Tél. : 0667 77 2339

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Age :

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



le soins par personne et par
it être accompagnée de toutes
ves originales (ordonnances
...).

de la personne soignée par les praticiens eux mêmes e soins.

transmises doivent être
; codes à barres des
s.

Il ainsi que les pièces doivent être présentées à la CNSS qui suivent le premier acte. Il y a un traitement médical. Dans ce dernier cas, le dossier doit être transmis (60) jours qui suivent

it des frais engagés sera
le la tarification nationale de

s ne peuvent donner lieu au suite à un accord préalable. C'est disponible auprès de

ix accidents du travail et celles ne sont pas couverts.

nable de fraude ou de fausse enir des prestations qui ne ssible des sanctions légales

mboursement prise par la
ée au respect des conditions
ce qui précède.

تقديم ورقة العلاجات بالنسبة لكل مرض و لكل حدث.
يجب إرفاق ورقة العلاجات بجميع الوثائق الضرورية
(صفات طبية، فواتير،).

يجب كتابة الإسم الكامل للشخص المعالج من طرف الممارسين على كل ورقة علاج

يجب إرفاق الوصفات المرسلة بالرمز الشرطي للأدوية
المشتراء.

يجب تقديم ورقة العلاجات . والوثائق الإثباتية إلى الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي في ظرف شهرين من تاريخ أول عملية طبية ، ماعدا في حالة العلاج المستمر . في هذه الحالة ، يجب تقديم الملف في حدود شهرين (60 يوما) من انتهاء العلاج .

سيتم تعويض المبالغ المصروفة على أساس التعريفة الوطنية
المرجعية.

تعويض بعض الخدمات يظل رهينا بطلب الموافقة المسبقة.
لأنه هذه الخدمات متوفرة لدى جميع وكالات الصندوق
الوطني للضمان الاجتماعي.

الأخطار الناجمة عن حوادث الشغل والأمراض المهنية غير قابلة للتعويض.

كل من ثبت عليه غش أو تصریح کاذب للإسـتفـادـة من خدمات غير مستـحـقة، سـيـعـاقـب طـبـقا لـلـمـاسـطـر القـانـونـيـة.

حق التعويض من طرف الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي
رهين باحترام الشروط القانونية وكل ما سبق ذكره.

توقيع و طابع الوكالة
signature de l'Agence

nt: -----

تاريخ الإبداع: ١٩٦٣

خاص بمديرية التأمين الصحي الإجباري
Réservé à la DAMO

Description des actes effectués

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	المبلغ المفوت Montant facturé	وصف العمليات المجرأة Signature et Cachet du Médecin traitant <i>Dr. ADIL BEKKALI</i>
30/05/2019	9		103	Echographie Générale Rénale, imm. 50012, ECHO, Gynécologique, Endocrinologie
INPE et code à Barres				
0105180				

Actes Paramédicaux

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المفوت Montant facturé	عمليات المساعدين الطبيين Signature et Cachet du Paramédical
INPE et code à Barres					
0105180					

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP/NABM	المبلغ المفوت Montant facturé	الصور أو الإيجياني Signature et Ca ou BI
INPE et code à Barres				
0105180				

فيديها و التجهيزات الطبية الممونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	مون التجهيزات Signature et Cachet Fournisseurs de
30/05/2019	141.00	0105180
INPE et code à Barres		
0105180		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité

Dr. Adil BEKKALI

Diplômé de la faculté de Médecine de Sousse

MEDECINE GENERALE

Diplômé d'Echographie de la Faculté

de Médecine de Montpellier

Diplômé de Médecine de Sport

De la Faculté de Rennes

الدكتور عادل البقالى

خريج كلية الطب بسوسة

الطب العام

حاصل على دبلوم التصوير

بالأمواج فوق الصوتية من كلية مونبلييه

حاصل على دبلوم الطب الرياضي

من كلية رين

G HABRAOUI SANNA
Casablanca, le : 30.05.2003.

12600 X 3

6617

el houcra 145

A.S

13.05.03

X 03 NIS

PHARMACIE AL HAMID
Imm. G3G N°2 Cité Al Boustaïne
Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca - Tel: 0522 73 03 71

PHARMACIE AL HAMID
Imm. G3G N°2 Cité Al Boustaïne
Casablanca - Tel: 0522 73 03 71
Rés Nakhil , Imm 5 , Appt 2 . El Qods
Sidi Bernoussi - Casablanca

Dr. ADIL BEKKALI
Médecine Générale
Echographie Médecine de Sport
Rés Nakhil , Imm 5 , Appt 2 . El Qods
Sidi Bernoussi - Casablanca

Résidence Nakhil Imm.5 Appt N° 2 Hay Al Qods Sidi Bernoussi Casablanca - Tél/Fax: 07 62 76 58 06
إقامة النخيل عمارة 5 الشقة 2 حي القدس سيدى البرنوصي الدار البيضاء - المحمول: 07 62 76 58 06

Colchicine 1mg
OPOCALCUM
20 comprimés sécables



Colchicine 1mg
OPOCALCUM
20 comprimés sécables



Colchicine 1mg
OPOCALCUM
20 comprimés sécables



Colchicine 1mg
OPOCALCUM
20 comprimés sécables



Colchicine 1mg
OPOCALCUM
20 comprimés sécables



CILENTRA® 10 mg
Boîte de 28 Comprimés
pelliculés sécables



CILENTRA® 10 mg
Boîte de 28 Comprimés
pelliculés sécables



CILENTRA® 10 mg
Boîte de 28 Comprimés
pelliculés sécables

